



Nos réf. : JM/AG/088

Maisons-Laffitte, le 5 février 2024

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

chers amis,

Je souhaite vous rappeler les quelques règles qui doivent être respectées pour l'obtention d'une subvention pour votre association.

- 1- Toutes les associations, quelles qu'elles soient, doivent respecter la Charte de la laïcité. Les services culturel et sportif peuvent vous fournir une copie si vous ne l'avez pas.
- 2- Toutes les associations qui demandent une subvention doivent fournir à la mairie - services sport ou culturel - l'état de leurs finances, qui précisent notamment les sommes placées sur un compte de la Caisse d'Épargne, par exemple.

Les subventions sont de l'argent public levé par les impôts. En aucun cas la Ville ne peut octroyer une subvention pour que cette somme soit placée, par exemple, à la Caisse d'Épargne, pour conforter parfois des sommes importantes. C'est rare, mais cela arrive.

- 3- Je vous rappelle également que les adhérents aux associations se doivent de faire leur part d'efforts financier ; à ce titre, je constate que certaines associations n'ont pas augmenté leur cotisation depuis des années, alors que dans le même temps, elles demandent une augmentation de leur subvention. Ce n'est pas acceptable. Les adhérents doivent concourir financièrement aux activités de leur association. C'est le fondement même de la loi sur les Associations de 1901.
- 4- La contribution aux fluides que la Ville vous demande ne justifie pas une demande de subvention. Cette contribution très minime à l'année est à acquitter par les adhérents, c'est une incitation pour responsabiliser les utilisateurs des équipements mis à votre disposition. Merci d'éteindre la lumière dans les salles lorsque vous partez... 😊



- 5- En outre, les associations doivent pratiquer une différenciation entre les adhérents résidents et les adhérents non-résidents. Il est juste que les non-résidents acquittent une cotisation légèrement supérieure puisqu'ils n'acquittent aucun impôt à Maisons-Laffitte.

Cela étant dit, je tiens à vous remercier de votre engagement pour la Ville, vous êtes le cœur battant de notre cité, la grande armée des bénévoles.

Je tiens aussi à remercier les agents des services techniques de la Ville, qui ne ménagent pas leur peine pour vous apporter leur soutien dans vos demandes. Merci de ne pas les avertir à la dernière minute pour le prêt des matériels...

Je tiens à remercier Marie-Elisabeth BALLERE, directrice du service culturel, et Catherine SCAGNI, directrice du service des sports et des associations, pour le suivi rigoureux de vos demandes.

J'adresse aussi mes remerciements à Béatrice VIVIEN, Maire-Adjointe aux affaires culturelles, Anne BAILLY, Charles-Philippe MOURGUES, Yann QUENOT, conseillers municipaux délégués aux sports, qui vous rencontrent régulièrement pour aplanir les petites difficultés de la vie quotidienne.

Très cordialement,

A handwritten signature in blue ink that reads 'Jacques Myard'.

Jacques MYARD
Maire
Membre honoraire du Parlement